



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : disi-ouest@cgt.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Comité technique du 26 novembre 2013 déclaration liminaire de la CGT

Au cours de ce comité technique, nous aborderons la question de la titularisation des contractuels en CDI employés par la DGFIP.

Nous souhaitons rebondir sur le sujet de la précarité au sein même de la fonction publique au vu d'une information publiée récemment par le Ministère du Travail et repris par la presse (Le Monde, France Culture) : les recrutements en CDD de moins d'un mois ont doublé depuis dix ans, et surtout la loi de sécurisation de l'emploi, qui transcrivait l'accord national interprofessionnel sur l'emploi (ANI) signé en janvier dernier par un certain nombre de partenaires sociaux, n'a ni interrompu, ni ralenti cette tendance.

Si les employeurs ont bénéficié de l'assouplissement des règles de licenciement, le recul de la précarité qui devait en être la contrepartie n'est pas au rendez-vous.

Au bilan, sur un total de vingt millions de nouveaux contrats signés chaque année en France, plus de treize millions concernent des CDD de moins d'un mois. Pire encore, ces chiffres révèlent que le secteur public, sensé être la référence en termes de sécurité de l'emploi, s'avère être le premier recruteur de CDD précaires avec 90% de ses embauches en contrat à très court terme.

Encore aujourd'hui, la CGT regrette la signature de l'ANI contre lequel elle s'est élevée, tout comme elle combat la précarité de l'emploi, et tout comme elle s'est toujours opposée à l'embauche de contractuels dans la Fonction Publique pour combler la faiblesse de ses recrutements.

La signature de la loi 2012-347, consécutive à l'accord signé en 2011 par 6 organisations dont la CGT, nous mène aujourd'hui à entrevoir enfin la titularisation de contractuels, qui pour beaucoup ont travaillé de nombreuses années pour l'Administration.

Nous le verrons, cette titularisation n'est pas sans poser un certain nombre de questions (sur la reconnaissance des acquis de l'expérience, notamment pour les agents exerçant des missions d'encadrement supérieur, sur l'équité par rapport aux lauréats des concours, etc.)

Par ailleurs, nous examinerons votre projet de transformation d'emplois. De fait, vous entérinez la suppression de plusieurs emplois, notamment au sein des cellules informatiques départementales.

Ceci se fait au détriment des conditions de travail de nos collègues, et in fine de la qualité du service rendu. La CGT ne peut l'accepter, nous en reparlerons.

Enfin, nous attendons de ce comité technique qu'il nous apporte les informations attendues légitimement par nos collègues concernant l'organisation de leurs missions et les changements en suspens (déménagements à Nantes, projet ONP à Rennes, nouvelles applications à Tours).